

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et
solidaire

Transports

Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF)

**Décision du 12 mars 2019
portant délégation de signature (secrétariat général)**

NOR : TRAT1908006S

(Texte non paru au journal officiel)

Le président ministre du conseil d'administration de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF),

Vu le décret n° 2004-1317 du 26 novembre 2004 modifié relatif à l'Agence de financement des infrastructures de transport de France ;

Vu le décret du 23 avril 2018 portant nomination du président du conseil d'administration de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France ;

Décide :

Article 1^{er}

Délégation de signature est accordée à M. Jean Abèle, secrétaire général de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF), à l'effet de signer, au nom de l'AFITF, les correspondances, actes, décisions, conventions, contrats et marchés, les mandats et toutes autres pièces relevant des attributions, responsabilités, pouvoirs et missions conférés au président du conseil d'administration de l'AFITF par le décret no 2004-1317 du 26 novembre 2004 modifié susvisé, à l'exclusion des délibérations du conseil d'administration.

Article 2

En cas d'empêchement de M. Jean Abèle, délégation de signature est accordée à M. Sokhetra Josset, secrétaire général adjoint de l'AFITF, pour les attributions listées à l'article premier.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et solidaire.

Fait le 12 mars 2019.

Christophe BECHU